



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020
20H30 – SALLE JUSTICE DE PAIX – MAIRIE DE MARSANNE

Date de la convocation : 18 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deuxième jour du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Marsanne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures et trente minutes en Mairie de Marsanne, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien LAGIER, Maire.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, prenant en compte l'état sanitaire et conformément aux recommandations gouvernementales, M. le Maire a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil, que celle-ci se déroulerait en respectant les gestes barrières habituels de prévention.

La séance était filmée et enregistrée, pour archive et diffusion auprès du public sur le site de la commune www.marsanne.fr.

Secrétaire de Séance : Mme Amandine BERT, benjamine de l'assemblée.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire donne la parole à Mme Amandine BERT, Secrétaire de séance, pour faire l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présents selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal : M. Damien LAGIER, Mme Bernadette PORTE, M. Stéphane POLNARD, Mme Yolande URLACHER, M. Fabrice NOCERA, Mme Muriel VIVIERS, M. Pierre PETIT, Mme Sophie GRZELCZYK, Mme Pascaline FREYDIER, M. Raphaël COMTE, M. Yann REYNAUD, Mme. Amandine BERT, M. Philippe CHAMBOLLE, Mme Frédérique HUGON et M. Jean-Christophe HENRY.

Excusés : Néant.

Absents : Néant.

Mme Amandine BERT, Secrétaire de séance, procède ensuite à lecture de l'ordre du jour.

M. Le Maire de Marsanne fait commencer les travaux selon l'ordre du jour précédemment lu.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

M. Le Maire Damien LAGIER met alors au vote cette délibération.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 15**
- **Suffrages Exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Pour : 15**

✓ **APPROBATION de l'assemblée à l'unanimité** du compte-rendu de la séance du 17 septembre 2020.



2. MINUTE DE SILENCE ET DISCUSSION OUVERTE SUR LES EVENEMENTS SURVENUS A CONFLANS-SAINTE-HONORINE

M. Le Maire Damien LAGIER fait respecter une minute de silence à la mémoire de M. Samuel PATY, enseignant assassiné.
M. Pierre Petit prend la parole pour rappeler à chacun l'importance de l'éducation qui seule permettra d'éviter de tels drames.

3. VOTE SUR L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE PUY-SAINT-MARTIN A MONTEILIMAR-AGGLOMERATION

M. Le Maire Damien LAGIER rappelle :

- que l'adhésion de Puy-Saint-Martin à Montélimar-Agglomération a été votée à l'unanimité lors du dernier Conseil Communautaire ;
- que les 26 communes membres doivent donner individuellement leur accord à l'avancée de cette adhésion ;
- que Puy-Saint-Martin et Montélimar-Agglomération désirent avancer rapidement sur le projet.
- qu'il s'agit d'un dossier long à mettre en place car il est question pour Puy-Saint-Martin de quitter une agglo pour en rejoindre une autre. Cela représente une perte au niveau des investissements qui ont été faits pour la CCVD. Il faut donc connaître la valeur des travaux, des infrastructures pour faire la balance ;
- que l'on parle d'accueillir les habitants de Puy-Saint-Martin, il ne faudrait donc pas que l'on se centralise uniquement sur les coûts d'investissement.

Lecture de la délibération est faite par M. Le Maire Damien LAGIER.

M. le Maire Damien LAGIER met au vote la délibération sur cette adhésion.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 15**
- **Suffrages Exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Pour : 15**

✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité** de l'adhésion de Puy-Saint-Martin à Montélimar-Agglomération.

4. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE DE VOLAILLES DE L'EARL LES SABLES : ECHANGES PREALABLES AVEC M. GILLES BUREL, AGRICULTEUR, PUIS VOTE

M. Le Maire Damien LAGIER accueille M. Gilles BUREL, agriculteur marsannais, et lui donne la parole.

M. Gilles BUREL expose son projet puis échange avec les élus. Il est question à la fois de la condition animale, de la croissance des volailles et du suivi vétérinaire, de l'utilisation de l'eau, de l'existence de cuve de secours, des zones d'épandage, mais aussi du stockage du fumier.



M Le Maire Damien LAGIER rappelle que la demande est très forte dans le secteur avicole, que la consommation de volaille ne cesse de croître en France et que les importations de poulet étranger représentent une importante partie de cette consommation. Il rappelle également que l'enquête publique se clôture vendredi 23 octobre à 12h00.

M. Le Maire Damien LAGIER met alors au vote cette délibération, pour avis du Conseil Municipal.

Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :

- **Votants : 15**
- **Suffrages Exprimés : 15**
- **Contre : 3** (M. Pierre PETIT, Mme Muriel VIVIERS et Mme Sophie GRZELCZYK)
- **Abstentions : 0**
- **Pour : 12**

✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à la majorité** sur le projet d'extension de l'élevage de volailles de l'EARL Les Sables.

5. POINT SUR L'EAU

M. Le Maire Damien LAGIER donne la parole à M. Stéphane POLNARD, Adjoint en charge de l'Eau qui présente :

- que cet été, malgré des précipitations quasi inexistantes il n'y a pas de faiblesse sur les sources, le débit est toujours bon,
- que des travaux ont eu lieu sur les réseaux
- que les analyses d'eau sont excellentes, avec très peu de nitrates,
- qu'il y a un appel d'offres sur le schéma directeur en cours,
- que cet audit nous orientera sur les travaux à prévoir pour les années à venir.

M. Le Maire Damien LAGIER remercie Mme Bernadette Porte et M. Stéphane POLNARD pour l'énorme travail fourni et rappelle que Montélimar agglomération est en attente par rapport à cet appel d'offre, que le coût de notre eau est bas comparé aux communes voisines et qu'il n'y a jamais eu de travaux importants effectués concernant le renouvellement des canalisations.

6. POINT SUR LA FORÊT

M. Le Maire Damien LAGIER donne la parole à M. Stéphane POLNARD, Adjoint en charge de la Forêt, qui indique que la forêt de Marsanne couvre un grand secteur de près de 1100 hectares, et, est l'une des plus anciennes forêts municipales de France.

Mme Bernadette PORTE, Adjointe, rapporte une rencontre avec M. Marc AVIAS qui nous fait part de son expertise en tant que gestionnaire de forêts et acteur de la filière BOIS ENERGIE sur la valorisation du « Capital Forêt », et la possibilité de travailler sur plusieurs sujets en commission : le combustible bois, la chaufferie bois collective pour les bâtiments communaux, plateforme de fabrication de plaquettes de bois ou de granulés... A ce sujet, Mme Bernadette PORTE annonce qu'un audit est envisagé sur les bâtiments publics afin d'étudier les projets de chauffage et de climatisation.

7. POINT SUR LES SERVICES TECHNIQUES

M. Le Maire Damien LAGIER donne la parole à M. Stéphane POLNARD, Adjoint en charge de la Forêt, qui indique :

- qu'en ce moment les services techniques s'occupent de la taille d'arbres, notamment près des lotissements. Ils s'occupent aussi du ramassage des feuilles et du nettoyage complet des lavoirs,
- que des travaux sont en cours rue de Bailliencourt,



MARSANNE
DRÔME PROVENÇALE

- que le partenariat avec l'EREA de Montélimar et les élèves de CAP horticulture est reconduit. Les élèves prendront en main l'achat des plantes des massifs de la commune, des bacs, du bouturage...,
- qu'il y a quelques problèmes de rats d'égout qui ont nécessité la pose de pièges (mais que l'assainissement est une compétence de l'agglo).

8. POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES

M. Le Maire Damien LAGIER rappelle :

- que les commissions doivent maintenant être réunies rapidement, si les conditions sanitaires le permettent,
- que le comité des fêtes a changé de présidente le mardi 20 novembre 2020 en la personne de Mme Francette BENAVENT.

9. POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

M. Le Maire Damien LAGIER a assisté aux commissions « Développement » et « Démocratie Locale », M. Yann REYNAUD à la commission « Culture », Mme Bernadette PORTE à la commission « Aménagement », M. Stéphane POLNARD à la commission « Environnement » et Mme Yolande URLACHER à la commission « Famille ».

Les comptes-rendus sont envoyés directement par Montélimar-Agglomération.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. Le Maire Damien LAGIER indique que très prochainement sera créée à Marsanne une Commission Sécurité.

La parole est donnée à M. Philippe CHAMBOLLE qui sera en charge de cette commission.

M. Philippe CHAMBOLLE précise la composition de cette commission : 2/3 des membres du conseil municipal plus des personnes compétentes : pompiers, agents de police, gendarmerie ...

M. Philippe CHAMBOLLE précise que seront établies des fiches réflexes : qui fait quoi en fonction des événements, avec la liste des personnes à joindre en urgence, et qu'il s'agit d'assister le maire en cas de catastrophes importantes dans la commune.

M. Philippe CHAMBOLLE souhaite que soit contrôlée la compétence communale pour l'usage des extincteurs, défibrillateurs et que le personnel communal soit initié aux premiers secours.

M. Le Maire Damien LAGIER indique que cette commission sera votée au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h14 par M. Le Maire de Marsanne M. Damien LAGIER.

Fait à Marsanne, le 24 octobre 2020

Le Maire de Marsanne,
M. Damien LAGIER



La Secrétaire de Séance,
Mme. Amandine BERT